

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

**ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1937

présenté par

M. Le Fur, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, M. Viry, M. Dive, Mme Dalloz, Mme Anthoine et  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 1, après la référence :

« II »

insérer les mots :

« , à l'exception des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au regard des nuisances produites par les éoliennes, du caractère intermittent de leur production et de leur incapacité à renforcer notre souveraineté énergétique, il n'y a pas lieu de simplifier les procédures.